Cinquante troisième année. - N ° 244 A Jeudi 19 décembre 2019

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Annonces..... 01-40-58-77-56
Accueil commercial 01-40-15-70-10
Télécopie..... 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 1183

44 – LOIRE-ATLANTIQUE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTES

Ventes et cessions

402 361 737 RCS Nantes.
PARE BRISE.
Forme : Société par actions simplifiée (à associé unique).
Capital : 25600 EUR.
Adresse : 3, route de Paris, 44300 Nantes.
Origine du fonds : Achat au prix stipulé de 290000,00 euros..
Etablissement : Etablissement complémentaire.
Activité : Vente, réparation, pose de pare-brise et tous vitrages automobiles et remplacement de vitrages pour véhicules automobiles, vente de pièces détachées, pneumatiques et accessoires dans le domaine automobile.
Enseigne : France Pare Brise.
Adresse : 325, boulevard de la Prairie, 44150 Ancenis-Saint-Géréon.
Précédent propriétaire : 508 689 130 RCS Nantes. **F.P.B.G.**
A dater du : 4 octobre 1995.
Date d'effet : 1er novembre 2019.
Date de commencement d'activité : 1er novembre 2019.
Publication légale : HEBDO SEVRE ET MAINE *du* 21 novembre 2019.
Oppositions : SELARL CABINET BATAILLE, CHATEAUBRIANT (44110) 1 impasse Pasteur.
Commentaires : Suivant acte notarié reçu par MAITRE CATHOU, notaire associé à Rennes, le 07.11.2019 DATE D'EFFET : 01.10.2019 Acquisition par Achat au prix de : 290 000 € ANCIEN PROPRIETAIRE : 325 Boulevard de la Prairie 44150 Ancenis-Saint-Géréon NOUVEAU PROPRIETAIRE 325 Boulevard de la Prairie 44150 Ancenis-Saint-Géréon Oppositions : SELARL CABINET BATAILLE, CHATEAUBRIANT (44110) 1 impasse Pasteur où domicile a été élu à cet effet Les oppositions seront reçues dans les dix jours suivant la publication prévue à l'article L.141-12 du code de Commerce.